

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département	Arrondissement	Canton	Commune
Allier	Moulins	Bourbon l'Archambault	BUXIERES-LES-MINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRÊTÉ
INTERDICTION ACCES AU TROTTOIR
Devant le « N°6 Rue Gabriel Péri »

Le Maire de BUXIERES-LES-MINES,

VU le code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-1, L 2212-2, L 2223-13 et suivants ;

Considérant qu'en raison de la chute de pierres se détachant du haut de la façade de la propriété sise « 6, Rue Gabriel Péri », par sécurité, il est nécessaire d'interdire l'accès du trottoir aux piétons,

Date d'affichage
9 février 2023
Acte rendu exécutoire
9 février 2023
Date de mise en ligne sur le site de la commune
9 février 2023

ARRETE

Article unique : L'accès au trottoir sera interdit aux piétons, au moyen de barrières de protection, jusqu'au 28 février 2023.

Fait à BUXIERES-LES-MINES,
le 9 février 2023

OLIVIER Brigitte,
Maire.

